



GUIDE D'INFORMATION

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX (60 ANS ET PLUS ET LOGEMENTS FAMILIAUX)

Afin d'assurer une attribution équitable des logements, les demandes sont évaluées selon plusieurs critères. Dès qu'un loyer se libère ou qu'une nouvelle construction est livrée, un comité du logement est déployé pour permettre la sélection d'un membre wendat. Voici les **principaux éléments pris en compte** lors de l'analyse des dossiers.

1. Situation financière (revenu annuel brut)

Le revenu est un facteur déterminant. Une attention particulière est portée aux personnes et aux couples ayant un **revenu faible ou modeste**, afin de prioriser les ménages dont la capacité à se loger est la plus limitée.

- Les personnes seules et les couples sont évalués selon des seuils de revenus distincts.

2. Situation résidentielle actuelle

La condition du logement occupé au moment de la demande est analysée, notamment lorsque la personne :

- Est sans-logis pour des raisons financières ou physiques;
- Habite un logement insalubre;
- Vit dans un logement non adapté à sa condition physique ou psychologique.

Ces situations peuvent augmenter le niveau de priorité accordé à la demande.

3. Situation personnelle et familiale (âge et situation de vie)

L'évaluation tient compte :

- De l'âge du demandeur (priorité accrue pour les personnes de 75 ans et plus);
- Du fait de vivre seul ou en couple, les personnes seules pouvant être considérées comme plus vulnérables sur le plan résidentiel;
- Du nombre d'enfants, de leur âge et du pourcentage de garde le cas échéant.

4. Références et capacité à occuper le logement

Les antécédents locatifs et les références générales sont examinés afin de s'assurer d'une occupation harmonieuse et sécuritaire des logements. De plus, les logements offerts doivent correspondre à la capacité physique des personnes, selon les caractéristiques des immeubles disponibles.

Certaines personnes pourraient se voir référées par les services sociaux si leur situation personnelle le permet.

5. Qui évalue les demandes?

Les demandes sont évaluées par un comité de cinq personnes à chaque nouvelle disponibilité d'un logement (départ ou nouvelle construction). Le comité se compose d'employés œuvrant : au sein de la Direction de la Santé et Mieux-être (DSME) (2), de la Sécurité du revenu (CDFM) (1) et de la Direction des Services techniques et Infrastructures (2).

6. Instructions pour l'inscription à la liste d'attente

Les membres souhaitant déposer une demande doivent remplir le formulaire correspondant à leur situation (logements pour familles ou logements pour personnes de 60 ans et plus). L'inscription peut se faire en ligne ou en personne.

6.1. Inscription en ligne (méthode privilégiée)

Vous pouvez compléter votre demande directement sur le site Internet du Conseil de la Nation Wendat.

Dans la barre **Recherche**, inscrivez : *Formulaire d'application et guide pour la location de logement communautaire*. Sélectionnez le formulaire approprié et remplissez-le en ligne. Un employé de la Gestion immobilière communiquera ensuite avec vous pour fixer une rencontre.

Veillez apporter les documents demandés lors de ce rendez-vous.

6.2. Si vous n'êtes pas en mesure de remplir le formulaire en ligne

- Vous pouvez accéder au formulaire en ligne afin de l'imprimer et le remplir à la main;
- Vous pouvez aussi vous présenter à la réception du Conseil pour obtenir une copie papier du formulaire.

Après la réception de votre formulaire complété ou de vos informations de contact, un employé de la Gestion immobilière vous rappellera pour fixer un rendez-vous.

7. Renseignements importants

L'attribution des logements repose principalement sur :

- Le besoin économique;
- La vulnérabilité résidentielle;
- La situation personnelle et l'âge;
- La capacité à occuper adéquatement le logement.

Chaque demande est évaluée selon l'ensemble des critères établis.

En plus de la partie administrative qui précède, un rendez-vous est organisé avec l'agent à la Gestion immobilière. Cette rencontre d'information personnalisée permet :

- La vérification de la demande point par point et la confirmation des documents à recevoir (ex : avis de cotisation, lettre de recommandation et photos du logement actuel);
- L'explication des critères de sélection;
- La confirmation que la candidature reste active dans le temps, à condition de la mettre à jour annuellement;
- Si la personne se voit offrir un logement, on lui explique le déroulement de la prise de possession ainsi que les règlements et le code de conduite dans le bâtiment.

Information essentielle :

L'inscription sur la liste d'attente ne garantit pas l'obtention d'un logement. Lorsqu'un logement devient disponible, le Comité analyse les candidatures en fonction des critères en vigueur, ce qui peut faire varier le rang des personnes inscrites. Lorsque la candidature d'une personne n'est pas retenue, son rang lui sera communiqué dans la lettre de refus transmise à la suite de la rencontre du Comité.

Toutes les informations fournies dans le cadre de votre demande demeureront strictement confidentielles. Elles sont protégées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos renseignements personnels.



Grille d'évaluation pour personnes de 60 ans et +

Nom : _____ Date de naissance : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Numéro de bande : _____

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES LOGEMENTS SOCIAUX 60 ans et plus			
Titre du critère	Grille de pointage		Résultat
Antécédents	Mauvaises références générales : Non-admissible, si nécessaire		
Capacité physique	Pour les personnes à mobilité réduite, avec ou sans fauteuil roulant : 20 pts		
Vie en couple / seule	Couple : 20 pts Seule : 40 pts		
Enjeu de sécurité (précarité) psychosociale	Oui : 10 pts Non : 0 pt		
Âge	75 ans et + : 15 pts 60-74 ans : 10 pts 50-59 ans : 5 pts		
Santé et/ou Services sociaux	Lettre de recommandation : 10 pts		
Qualité physique du logement lors de la demande Vente de la maison	Sans-logis (raisons financières ou physiques) : 10 pts Logis insalubre : 5 pts Non approprié (raisons physiques et/ou psychologiques) : 5 pts		
Revenu annuel brut Montant :	Couple	Personne seule	
	0 à 25 000 \$: 20 pts 25 001 à 40 000 \$: 15 pts 40 001 à 59 999 \$: 10 pts 60 000 \$ et + : 0 pt	0 à 25 000 \$: 40 pts 25 001 \$ à 35 000 \$: 20 pts 35 001 \$ et + : 10 pts	
Grand total :			

Signature membres du comité: _____ Date : _____

Grille d'évaluation pour un logement « Famille »

Nom : _____ Date de naissance : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Numéro de bande : _____

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION Familiale			
Titre du critère	Grille de pointage		Résultat
Sources de revenus	Monoparentale Revenu d'emploi : 35 pts Études : 25 pts Sécurité du revenu ou CSST à vie, pension : 35 pts Sécurité du revenu (apte au travail) 35 pts Sans travail : 0 pt		
	Couple avec enfants Revenu d'emploi : 25 pts Études : 20 pts Sécurité du revenu ou CSST à vie, pension : 15 pts Sans travail : 0 pt		
Enjeu de sécurité (précarité) psychosociale	Oui : 10 pts Non : 0 pt		
Revenus	Couple	Personne seule	
	0 \$ à 25 000 \$: 35 pts 25 001 \$ à 35 000 \$: 30 pts 35 001 \$ à 50 000 \$: 25 pts 50 001 \$ à 60 000 \$: 15 pts 60 001 \$ à 70 000 \$: 10 pts 70 001 \$ et + : 0 pt	0 \$ à 25 000 \$: 30 pts 25 000 \$ à 35 000 \$: 20 pts 35 001 \$ à 50 000 \$: 10 pts 50 001 \$ et + : 0 pt	
Nombre de personnes	Monoparentale - Garde à temps plein (60 % du temps) : 25 pts +		
	Chaque enfant mineur de 0 à 10 ans : 20 pts		
	Chaque enfant mineur de 11 à 17 ans : 15 pts		
	Femme enceinte de plus de 3 mois : 20 pts		

	Chaque adulte à charge avec des besoins particuliers : 5 pts	
	Total:	
	Monoparentale - Garde partagée (Moins de 60 %):	
	Chaque enfant mineur de 0 à 10 ans : 20 pts	
	Chaque enfant mineur de 11 à 17 ans : 10 pts	
	Chaque adulte à charge avec des besoins particuliers : 5 pts	
	Total :	
	Couple avec enfants	
	Chaque enfant mineur de 0 à 10 ans : 20 pts	
	Chaque enfant mineur de 11 à 17 ans : 10 pts	
Chaque adulte à charge avec des besoins particuliers 5 pts		
Total :		
Qualité physique du logement lors de la demande avec preuve	Logis trop petit pour le nombre d'occupants : 25 pts Sans-logis (raison financière et/ou physique) : 25 pts Logis insalubre :15 pts Colocation temporaire : 10 pts	
Projet de vie	Enfants inscrits à Wendake (CPE, École) : 5 pts Reprise en main, retour aux études : 5 pts	
Grand total :		

Signature membres du comité : _____ Date : _____

Mise à jour : 02 mars 2026